



Informations sur la Commission Administrative Paritaire Académique des agrégés du 20/03/2012,

par Claire Bornais, commissaire paritaire pour
le SNESUP- FSU:

Liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés

Vous pourrez retrouver ce compte-rendu et ceux des années précédentes, ainsi que d'autres informations sur l'avancement de carrière sur le site du SNESUP Lille1, à l'adresse <http://snesup.univ-lille1.fr>, rubrique : Métiers et Carrières>PRAG-PRCE>Infos CAPA-CAPN

La rectrice Marie-Jeanne Philippe a présidé cette CAPA, qui siégeait le lendemain de la première séance convoquée, suite à un boycott de celle-ci par les représentants des personnels, en raison de grosses difficultés de dialogue social dans cette académie. Des déclarations liminaires ont été faites, soulignant l'accès de plus en plus difficile par liste d'aptitude au corps des agrégés, en raison des baisses du nombre de postes mis aux concours depuis 2002.... Celles de la FSU a, entr'autres remarques et revendications, demandé qu'un barème soit établi, afin que la prise en compte des critères de sélection des dossiers soit claire et ne diffère pas d'une académie à une autre, et d'une discipline à une autre dans une même académie (comme d'habitude...), et la création d'agrégation dans toutes les disciplines. Voir la déclaration de la FSU sur le site du S3 du SNES, à l'adresse :

<http://www.lille.snes.edu/spip.php?article2267>

Dans ses réponses aux déclarations liminaires, la rectrice a donné quelques éléments d'explications sur le traitement des dossiers de candidature des PRCE. Selon ses informations, au niveau national, il n'y a d'instauration de quota de promotions pour le sup que si le nombre de candidats PRCE est trop élevé. Le ministère aurait demandé aux recteurs de veiller à ne pas sur-représenter le sup dans les propositions remontées en CAPN, et si nécessaire, de rééquilibrer en tenant compte du poids du sup par rapport à l'ensemble. L'administration rectorale a aussi regardé le nombre de promotions possibles par discipline pour 2012, en augmentant éventuellement le nombre de propositions (par rapport aux années précédentes) dans les disciplines où il y avait des possibilités « nombreuses » de nominations, ce qui explique

certaines disparités dans les disciplines. Si les possibilités de nomination sont peu nombreuses, mais le nombre de candidats importants, cela augmente la sélectivité. **Pour les collègues PRCE, la rectrice tient surtout compte des classements établis par leurs établissements d'affectation, mais pas uniquement.** En effet, il y a de nombreux PRCE en anglais et en EPS, et parmi ceux qui candidatent, ils sont aussi trop nombreux à être bien classés pour être tous proposés...

Un progrès notable cette année (que je considère comme une petite victoire personnelle!) : l'administration a distribué en début de séance un document récapitulant les classements des candidats PRCE ayant un avis très favorable par leurs établissements respectifs¹, suite à plusieurs années de demandes systématiques de ma part² (et fastidieuses pour tout le monde!) de communication en séance, lors de l'étude par discipline, de ces informations que le rectorat refusait d'ajouter aux documents préparatoires accessibles aux commissaires paritaires, mais dont l'administration se servait pour justifier ses choix de proposer ou non les collègues. Cette fois-ci la rectrice a promis en séance suite aux observations que ce document serait à l'avenir donné dans les documents préparatoires.

Remarque importante:

Compte-tenu de l'importance de ces classements, il est **indispensable que le travail syndical soit fait en amont dans les universités** pour vérifier qu'il n'y a pas d'injustices commises envers des collègues investis et en fin de carrière, mais mal reconnus. **Or localement, le syndicat est ce qu'en font les**

1 Il faut savoir qu'une *circulaire spécifique* est envoyée aux établissements d'enseignement supérieur de l'académie par le recteur pour les remontées des avis des chefs d'établissement sur les candidatures à la liste d'aptitude. Il y demande désormais explicitement depuis 2008 que **les candidats à la liste d'aptitude relevant d'un même établissement soient classés TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES, et que l'administration de l'université fasse remonter la liste avec les rangs de classement des candidats**. Cette information sur le classement sert ensuite d'argument au recteur pour justifier de la proposition ou non d'un candidat, ou du changement éventuel de son rang parmi les proposés, en fonction de son rang de classement interne à l'université (cf comptes-rendus des années précédentes)

2 Voir les CR des années précédentes. En 2011, à la fin des 4 heures de CAPA, où j'avais une fois de plus systématiquement demandé les classements pour tous les collègues du sup ayant avis TF (proposés et non proposés), la rectrice, un peu excédée, a fini par dire qu'elle ferait donner aux représentants des personnels en début de séance ces classements, pour qu'il n'y ait plus à répondre à cette question à chaque fois... , c

syndiqués ! Sans participation de ses adhérents, un syndicat ne fonctionnera jamais tout seul. Un gros tas de cotisations ne sert à rien sans militants, et ces derniers ne sont pas des individus « touchés par la grâce », mais des syndiqués qui décident de se prendre par la main pour faire fonctionner leur organisation syndicale et porter les revendications.... Je ne peux donc que vous engager à vous renseigner sur ce qui se pratique dans votre établissement, et à réclamer, là où cela n'existe pas¹, l'existence de commissions sur les questions de promotions à laquelle soient conviés des représentants syndicaux², et à proposer votre aide à votre section syndicale, entre autres pour faire fonctionner ces commissions, mais pas seulement...

La liste proposée initialement comportait 81 noms dont 11 du sup, et 10 noms ont été ajoutés en CAPA. Au total, 91 propositions seront remontées en CAPN (85 en 2011), dont 13 pour le sup.

Quelques éléments chiffrés :

1. **262** postes à pourvoir au niveau national (276 en 2011, 278 en 2010, 288 en 2009, 304 en 2008, 370 en 2007, 382 en 2006, 398 en 2005). Le nombre de postes à pourvoir par liste d'aptitude baisse chaque année, en raison des baisses de postes au concours, et du recul de nombre de titularisations prononcées car la règle le déterminant n'a pas changé (soit 1 pour 7 titularisations par concours de l'année précédente).
2. Pour l'académie, il y avait **724** candidatures (664 en 2011, 649 en 2010, 669 en 2009, 690 en 2008, 518 en 2007, 643 en 2006, 730 en 2005), dont 114 de certifiés du supérieur (109 en 2011, 109 en 2010, 105 en 2009, 116 en 2008, 118 en 2007, 119 en 2006, 118 en 2005), soit environ **16%** (16%

1 Il est peut-être possible pour obtenir cela de mettre à profit « l'état de grâce » qui suit la désignation des nouvelles équipes présidentielles des universités ?

2 *Situation actuelle à ma connaissance dans les différentes universités de l'académie :*

Lille1 : un GT harmonisation avec directeurs de composantes, élus des conseils, représentants des organisations syndicales, puis passage devant les CA et CEVU restreints réunis conjointement. **Lille2 et Artois** : pas de passage devant un conseil quelconque, et s'il y a un GT harmonisation, il est ultra-secret... **Lille3** : pas de passage devant un conseil quelconque, un GT harmonisation avec les directeurs de composante uniquement. **ULCO** : pas de passage en conseil, mais un GT harmonisation avec des représentants des organisations syndicales. **UVHC** : pas de passage en conseil, mais un GT harmonisation avec directeurs de composantes et des représentants des personnels (mode de désignation de ces derniers inconnu)

en 2011, 17% en 2010, 16% en 2009, 17% en 2008, 22,9% en 2007, 18,5% en 2006, 17,6% en 2005). Après la CAPA, des inscriptions ayant été faites en cours de séance, on en arrive à **91** proposés, dont **13** pour le sup, soit environ 14,3 %.

3. Statistiques sexuées: il y avait 411 candidats, dont **72** du sup, et 313 candidates dont 42 du sup. Sur les 91 collègues figurant dans la liste des propositions de l'académie, il y a 46 hommes, et 45 femmes, et pour les certifiés du supérieur, on est à 4 hommes pour 9 femmes (une révolution cette année!).
4. En dernière page de ce CR, un petit récapitulatif en chiffres par discipline des propositions de 2012, ainsi que de celles de 2011 et des résultats de 2011. Pour un aperçu sur plusieurs années et par établissement, consultez SVP l'historique des propositions académiques par discipline depuis 2004, accessible à partir du site cité en en-tête de ce compte-rendu (et celui du nombre de proposés par établissement du supérieur de l'académie, qui n'est pas tout à fait complet pour le nombre de candidatures par établissement entre 2004 et 2006, car à l'époque je n'avais que des documents papiers, rendant les statistiques particulièrement fastidieuses à faire!).

Quelques remarques et conseils pour la constitution des dossiers de candidature en prévision des années futures:

● **Pour le CV:**

- Lorsqu'on met son CV en **fichier attaché dans I-prof**, il n'est **pas extrait automatiquement**, puisqu'il n'est pas enregistré dans les champs prédéfinis de la base de données. Et il n'est **alors pas consultable dans les dossiers**. Il est donc à mon avis prudent de remplir le CV dans I-prof. N'attendez pas le dernier moment pour le remplir et faire acte de candidature, car les connexions sont ralenties en raison du nombre important de connexions à cette période.
- Mais pour que le CV **reste lisible**, il est préférable de ne pas mettre systématiquement, (comme le font certains), toutes les activités « naturelles » dans l'enseignement supérieur, comme la rédaction de sujets d'examen pour des enseignements qu'on assure, ou la participation aux jurys d'examens, qui n'ont rien d'exceptionnel. Lorsqu'il y a trop de lignes, cela devient illisible (même pour moi, alors vous imaginez ce que ça donne pour un

inspecteur qui a déjà sa petite idée...).

- pour les diplômés, seuls sont demandés ceux du niveau supérieur à la licence. Je recommande de recopier la nature du diplôme (maîtrise, DEA,...) à côté du champ prédéfini dans I-prof, car j'ai observé de nombreux dossiers où seule apparaissait la spécialité, mais on ne savait pas à quel niveau (par exemple: ??? de mathématiques).

- **Pour augmenter les chances de faire connaître votre dossier, il a été officiellement admis par l'administration durant la période du recteur Dubreuil qu'il fallait au moins avoir demandé (et réussi aussi, probablement) à rencontrer un IPR de la discipline d'agrégation visée pour avoir une chance de figurer un jour sur la liste (cf mon CR de 2007).** Maintenant que nous sommes dans l'ère de M-J Philippe, l'argument des classements internes aux établissements du sup est désormais le seul mis en avant par l'administration. Mais vous ne perdez pas grand'chose à essayer cela aussi. Il n'est naturellement pas question de demander à un IPR de vous inspecter (les inspecteurs de la plupart des disciplines ont déjà des retards importants dans les inspections (obligatoires) des collègues du secondaire, et ils n'en feront probablement pas des facultatives). Je pense donc qu'il faut demander à leur secrétariat un rendez-vous pour un entretien de présentation de votre dossier, par exemple à leur bureau, et là encore, s'y prendre **suffisamment à l'avance**, car bien sûr, ils ne sont pas forcément très disponibles, et surtout en période précédant cette CAPA, lorsqu'ils ont déjà fait leur choix... *Le fait d'avoir rencontré un IG ou de lui avoir transmis votre dossier ne semble pas donner particulièrement de chances de figurer dans les propositions académiques*

Maintenant qu'il y a un rang de classement interne de votre établissement qui devient si important dans les critères du recteur, il m'a semblé depuis trois ans qu'il était surtout nécessaire d'être « bien classé » en interne, mais comme signalé plus haut, pas suffisant...

Les dossiers proposés sont tous de très bons dossiers, et la différence entre les classés et certains non-classés n'est pas explicable du seul point de vue du dossier, c'est la raison pour laquelle l'administration cherche des critères supplémentaires d'élimination...

Année	2011							2012				
	n tot cand	dont sup	n prop acad	dont sup	rang prop sup	dont n prom sup	rang prom	n tot cand	dont sup	n prop acad	dont sup	rang prop sup
Allemand	27	4	3	0		1	1	26	2	3	0	
Anglais	61	22	9	3	1;4;8	1	2	71	27	10	3	2;6;10
Arts-arts plast	18	2	3	0		0		17	1	3	0	
Bioch-genbiol	8	0	1	0		0		11	1	2	0	
Eco-gestion	79	17	7	1	6	1	1	90	17	6	0	
Education mus	11	3	2	0		0		18	4	2	0	
Esp	69	16	8	3	2;4;5	1	1	68	18	6	3	1;3;4
Espagnol	12	1	2	0		1	2	12	2	5	0	
Genie civil	12	1	2	0		0		9	1	2	0	
Genie elec	29	4	3	0		1	3	38	5	2	0	
Genie meca	33	8	3	1	1	1	1	34	6	3	1	
Hist-geo	62	3	9	1	5	1	1	72	2	8	1	3
Italien	3	1	1	0		0		5	0	1	0	
Lettres Cl	16	2	3	0		1	1	19	2	4	0	
Lettres Mod	60	13	6	1	1	1	1	66	12	7	2	5;7
Maths	73	3	7	1	1	4	2;3;4;5	68	3	9	1	1
Meca	10	1	2	0		1	2	10	1	2	0	
Philosophie	12	1	2	0		1	2	8	1	3	0	
Sc.phys	42	3	7	1	1	2	2	47	4	7	1	1
SVT	15	0	3	0		1	1	20	0	4	0	
SES	9	4	2	0		1	1	9	4	1	0	
Langues rares	3	0	0	0				6	1	1	1	1
Totaux	664	109	85	12		20	2	724	114	91	13	
% sup/total		16,42%		14,12%			10,00%		15,75%		14,29%	
Langues rares =	russe, chinois, japonais, polonais											